

Réunion du 23 septembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 76
Nombre de votants : 83

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, André CORLOBE (suppléant de Mme Maryse PAYBOU), Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Nadia BEAUSSART (suppléante de M. Hervé LAFITTE), Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Yves DARRIGRAND, Marc DESPLAT, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Christine LABORDE, Jacques LABORDE, Anne-Marie LATASTE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBE, Jérôme TOULOUSE, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Frédéric CAMGUILHEM (suppléant de M. Francis GRINET), Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, David CRABOS, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON (pouvoir à M. Philippe GARCIA), Hervé LAFITTE, Michel JESER, Paul MONTAUT, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Véronique REMY (pouvoir à M. Thierry LAFFITTE), Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, Pierrette DOMBLIDES (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Geneviève GUICHEMERRE (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Emmanuel HANON (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Jeanne LAMAZERE (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBE), Pierre LAFARGUE, Francis GRINET, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 4 : RESEAU CYBER-BASE : CONVENTION AVEC LA POSTE POUR LA MISE EN PLACE D'ATELIERS ITINERANTS DE MEDIATION NUMERIQUE

Rapporteur : M. Louis COSTEDOAT

Dans un contexte de dématérialisation croissante des démarches administratives (objectif zéro papier en 2022), La Poste souhaite soutenir des actions visant à favoriser l'autonomie des personnes éloignées des outils numériques et informatiques. Ces personnes étant susceptibles d'être également confrontées à des problématiques de mobilité, ces actions de médiation numérique se dérouleraient au plus près de leur lieu de résidence.

Sur le département des Pyrénées-Atlantiques, La Fibre64 coordonne une expérimentation d'ateliers de médiation numérique itinérants au sein des communes éligibles au Fonds de Péréquation de La Poste.

Le Réseau Cyber-base de la CCLO a été sollicité pour intervenir sur des communes de son territoire. Trois communes ont été pressenties pour l'accueil de ces ateliers : Arthez-de-Béarn, Baigts-de-Béarn, et Lucq-de Béarn.

Le Réseau Cyber-base est partenaire avec La Poste et le CIAPA (Comité départemental d'Intervention et d'Animation Pour l'Autonomie, second intervenant sur le département), ainsi que la Fibre64 qui coordonne le projet.

Le contenu de ces ateliers, divisés en trois séances par commune, est établi d'un commun accord. Le Réseau Cyber-base interviendra sur le dernier trimestre 2019 dans les locaux des bureaux de poste ou assimilés, à défaut dans un autre local prévu par la mairie. Ces 9 interventions représentant 27 heures seront facturées par la CCLO à hauteur de 1 700 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son président à signer la convention de prestations entre le réseau Cyber-base et La Poste annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 26/09/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/09/2019